

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 2 mai 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Claude Larocque  
Richard Sabourin  
Guy Lapointe  
Robert Leclerc

Est absente, madame Nicole Ménard.

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

## 1. **Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

### 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Embauche de monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier à temps partiel;
- 10.2 Entretien du système d'air comprimé à l'usine de filtration;
- 10.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel – Demande pour un pompier supplémentaire;
- 10.4 Autorisation à madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour embaucher un pompier;
- 10.5 Budget pour les travaux de déplacement des poteaux d'Hydro-Québec pour l'allée d'accès au terrain des loisirs;

162-05-2017

- 10.6 Fermeture des bureaux administratifs pour le déménagement du bureau municipal;
- 10.7 Demande à la MRC afin que soit modifié le règlement uniformisé G-100;
- 10.8 Appel de candidature pour le poste de secrétaire au greffe - remplacement de congé de maternité;
- 10.9 Acquisition d'une pompe de remplacement pour le poste de pompage Bruneau.

Adoptée

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 4 avril 2017

163-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 avril 2017.

Adoptée

## **2. Dépôt de documents**

Les documents suivants sont déposés :

- 1. Lettre d'entente du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 2. Bilans de l'activité de la chasse aux cocos de Pâques;
- 3. Offre de services - Assistance techniques pour la réalisation d'un plan d'action en eau potable et eaux usées de la firme les Services exp inc;
- 4. Procès-verbal du 26 avril 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

## **3. Finances**

### **3.1 Comptes à payer**

164-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2017 au montant de 91 943,22 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 714,50 \$.

Adoptée

3.2 Modification à la résolution numéro 120-04-2017 intitulée « Réclamation de la Fabrique Saint-Éphrem en vertu de l'entente pour le stationnement »

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été constatée au montant de la réclamation pour les travaux de réparation de l'orgue indiqué à la résolution numéro 120-04-2017, adoptée le 4 avril 2017, concernant l'entente pour le stationnement de la Fabrique Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de modifier ladite résolution afin de corriger le montant;

165-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de modifier le montant accepté de la réclamation pour les travaux de réparation de l'orgue, en vertu de l'entente du stationnement, et ce, pour un montant total de 8 685 \$, taxes nettes.

Adoptée

3.3 Réclamation numéro trois de la Fabrique Saint-Éphrem en vertu de l'entente pour le stationnement

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Fabrique Saint-Éphrem et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a présenté des pièces justificatives, démontrant qu'elle a investi des sommes pour un système de traitement d'eau électronique pour un montant de 1 821,91 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a également présenté des pièces justificatives pour la mise aux normes des valves de sécurité de la fournaise au montant de 1 333,12 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.1 b) de l'entente, les sommes doivent être investies dans la propriété (terrain et bâtisse) en infrastructures et immobilisation aux fins de l'entretenir ou de la réparer, y compris les honoraires professionnels encourus pour ces travaux, ce qui exclut toute dépense d'opération ou d'entretien mineur;

CONSIDÉRANT QUE si la somme disponible à titre de loyer n'est pas toute versée dans une année en raison de l'absence ou de l'insuffisance de dépenses d'entretien ou de réparation admissibles, la somme disponible de cette année s'ajoute à la somme disponible de l'année suivante, et de toute autre, jusqu'à la fin de l'entente, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation de la Fabrique s'élève à un montant de 3 155,03 \$;

166-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la réclamation pour l'entente du stationnement, et ce, pour un montant total de 3 155,03 \$.

Adoptée

#### **4. Administration**

##### **4.1 Présentation du rapport financier 2016**

Le maire, monsieur Yves Croteau, invite la directrice générale, madame Cynthia Bossé, a résumé le rapport préparé par le vérificateur externe de la firme FBL pour l'exercice financier 2016. Le rapport financier consolidé démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 à des fins fiscales de 184 138 \$, un excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au 31 décembre 2016 de 40 600 \$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté des réserves financières et fonds réservés pour une somme de 711 205 \$ ainsi que des investissements nets dans les immobilisations de 11 059 948 \$ à cette même période;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte;

167-05-2017

IL EST PROPOSÉ par Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter les états financiers vérifiés pour 2016, tels que présentés par la firme FBL, comptables agréés.

Adoptée

##### **4.2 Vacances annuelles des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QUE madame Émilie Hébert a soumis ses choix pour les vacances annuelles, soit deux semaines;

CONSIDÉRANT QU'advenant l'acceptation des choix de vacances des employés, le bureau devra être fermé durant deux semaines soit du 23 juillet au 5 août;

168-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit accepté le choix de vacances des employés;

QUE soit fermé le bureau municipal pendant les 2 semaines soit du 23 juillet au 5 août.

Adoptée

4.3 Dépôt de l'État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport semestriel comparatif des revenus et des dépenses au 2 mai 2017.

4.4 Adoption du règlement numéro 2010-203-16 modifiant le règlement numéro 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou les restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe «B» afin de changer les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et l'expédition de documents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 4 avril 2017;

ATTENDU QUE les conseillers et la conseillère ont reçu le présent projet de règlement plus de quarante-huit (48) heures à l'avance;

169-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2010-203-16 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

4.5 Regroupement des offices municipaux des villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu ont

demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté à chacun de leurs conseils municipaux respectifs un projet d'entente de regroupement des offices;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un siège au conseil d'administration du nouvel office;

170-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE le conseil recommande le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint-Pie, Acton Vale, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement;

QUE soit nommé monsieur Richard Sabourin, conseiller de la Municipalité, au conseil d'administration provisoire du nouvel office.

Adoptée

4.6 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que le résultat final sera approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition nécessaire à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

171-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit demandé au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

QUE cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

QUE soit demandé un cran d'arrêt applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

QUE soit demandé au conseil d'administration de la FQM de ne pas entériner les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée

- 4.7 Demande de participation par voie électronique lors d'assemblée extraordinaire

Ce point est retiré.

- 4.8 Offre de service pour la création des armoiries selon le format PNG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite pouvoir utiliser les armoiries comme logo sur des publicités, des communiqués de presse ainsi que tout document de relations publiques;

CONSIDÉRANT QUE présentement le format des armoiries ne peut être utilisé à ces fins;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de monsieur Sylvain Mérette au montant de 50 \$ afin de produire les armoiries dans leurs formes officielles, mais en format requis pour les fins mentionnées ci-haut;

172-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de services de monsieur Sylvain Mérette au montant de 50 \$.

Adoptée

- 4.9 Jours fériés de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada

CONSIDÉRANT QU'en 2017 le 1<sup>er</sup> juillet, fête du Canada, et le 24 juin, fête nationale du Québec, sont un samedi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir quelle journée le bureau municipal sera fermé;

173-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de reporté les deux jours fériés au lundi suivant.



Adoptée

4.10 Vacances annuelles de monsieur André Lusignant

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lusignant a soumis ses choix pour les vacances annuelles, soit trois semaines;

CONSIDÉRANT QUE dû à ses interruptions d'emplois, monsieur Lusignant devient admissibles à trois semaines de vacances seulement en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est employé de la Municipalité depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une semaine supplémentaire de vacances en 2017 à monsieur André Lusignant ne créera pas de précédent;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale, d'autoriser la 3<sup>e</sup> semaine de vacances rémunérée;

174-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit acceptée une hausse des congés annuels de monsieur Lusignant de 40 heures au taux de l'année de référence;

QUE soit prévue une majoration à 6% de ses vacances annuelles à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Adoptée

4.11 Vacances annuelles de madame Émilie Hébert

Ce point est retiré.

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2017 et des prévisions des dépenses pour le mois de mai 2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

175-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2017, un budget de 7 800 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.2 Modification et prolongation du contrat de location d'un espace pour le camion pompe-citerne

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de garage pour le camion pompe-citerne avec l'entreprise Construction Denis Durand et fils inc. est échu depuis le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des vérifications pour la location d'un garage pour le camion;

176-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de mandater monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à conclure toute entente pour la location d'un garage de stationnement pour le camion pompe-citerne.

Adoptée

5.3 Formation « Désincarcération automobile » pour monsieur Kim Vincelette

CONSIDÉRANT QUE seulement deux pompiers ont la formation « Désincarcération automobile »;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Benoit Gauthier, directeur par intérim du Service de sécurité incendie, d'inscrire monsieur Kim Vincelette à la formation « Désincarcération automobile »;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par l'entreprise Educexpert au montant de 1 338 \$, plus les taxes applicables;

177-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'inscrire monsieur Kim Vincelette à la formation « Désincarcération automobile », et ce, au montant de 1 338 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation.

Adoptée

5.4 Embauche de monsieur Dave Poulin à titre de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Dave Poulin à titre de pompier à temps partiel;

178-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit embauché monsieur Dave Poulin à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

5.5 Formation « Pompier 1 » pour messieurs Derick Teodorovici et Dave Poulin

CONSIDÉRANT L'embauche de messieurs Derick Teodorovici et Dave Poulin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de ceux-ci au programme de formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par l'entreprise Educexpert au montant de 7 474,84 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LE Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel;

179-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'inscrire messieurs Derick Teodorovici et Dave Poulin au programme de formation « Pompier 1 », et ce, au montant de 7 474,84 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation.

Adoptée

**6. Transport routier**

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2017

180-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mai 2017, un budget de 22 586,55 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Défi des Demois'Ailes – Autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE le Défi des Demois'Ailes est un groupe de femmes (plus de 40 femmes) qui courseront à pied dans plusieurs villes québécoises (750 km) pour la cause des femmes victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE cette année, elles passeront à Upton le 13 juillet aux alentours de 2 h 40;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

181-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisé le Défi des Demois'Ailes à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 13 juillet prochain;

QUE soit informé l'organisme que le rang de la Carrière, la rue Saint-Éphrem et le rang de la Chute sont sous l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

QUE soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du MTMDET et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

#### Adoptée

#### 6.3 La Petite Aventure Desjardins, randonnée cyclotouristique-Autorisation de passage et halte

CONSIDÉRANT QUE La Petite Aventure Desjardins est une randonnée cyclotouristique de trois jours regroupant 1 700 cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE La Petite Aventure Desjardins passera dans la Municipalité d'Upton le 1<sup>er</sup> juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de travaux prévus au mois de juillet par la Municipalité sur le rang Saint-Édouard, le 5<sup>e</sup> Rang, la rue Sacré-Cœur, la route Joubert et le rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent également avoir accès au centre communautaire à titre de halte de 10 h à 14 h, le 1<sup>er</sup> juillet 2017 afin que les cyclistes puissent se ravitailler en eau et abriter les participants lors de pluies torrentielles;

182-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisée La Petite Aventure Desjardins à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 1<sup>er</sup> juillet prochain;

QUE soit informé l'organisme que le rang de la Carrière, le rang de la Chute, la Route 116 et la rue Saint-Éphrem sont sous l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

QUE soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du MTMDET et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants;

QUE soit gracieusement prêté le centre communautaire à titre de halte le 1<sup>er</sup> juillet 2017 conditionnellement à ce que l'organisme soit responsable de la gestion de la salle, soit l'ouverture, la fermeture ainsi que la remise en bon ordre.

Adoptée

6.4 Fauchage de fossé pour l'année 2017

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2017-002 pour le fauchage des levées de fossés sur le territoire de de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES résultats suivant :

Entreprises	Prix (incluant les taxes)
<b>9253-4015 Québec inc.</b>	8 163,23 \$
<b>André Paris inc.</b>	9 715,39 \$
<b>Les entreprises M.S. Laflamme</b>	10 807,65 \$
<b>Les Entreprises Masyna inc.</b>	10 996,21 \$
<b>Les entreprises RM</b>	11 072,09 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise 9253-4015 Québec inc. pour un montant de 8 163,23 \$, incluant les taxes;

183-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que soit retenue l'entreprise 9253-4015 Québec inc.

Adoptée

6.5 Projet de garage municipal sur le lot 1 957 611 – Mandat à madame Cynthia Bossé

CONSIDÉRANT LE projet de garage municipal sur le lot 1 957 611;

184-05-2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour des services professionnels d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, à demander des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet de garage municipal sur le lot 1 957 611.

Adoptée

6.6 Avis de motion pour la création d'un règlement décrétant l'ouverture d'une nouvelle rue

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présentée, à une séance ultérieure un règlement ordonnant l'ouverture d'une nouvelle rue sur des parcelles des lots 1 957 890, 294 708 et 3 688 997 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe. Cette rue publique d'une largeur de 15 mètres et plus est créée afin de donner un accès sécuritaire au pavillon des loisirs, aux infrastructures de jeux ainsi que d'utilités publiques. La rue sera connectrice et transversale à la rue Lanoie.

6.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 31 652 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le MTMDET a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

ATTENDU QUE, lors de la reddition de comptes pour l'année 2016, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

185-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'informer le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à

la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

- 6.8 Trottoirs rue Lanoie / addenda numéro 1 au contrat de la firme Les services exp inc.

Ce point est retiré.

- 6.9 Demande de fermeture de rue de l'École de la Croisée

CONSIDÉRANT QUE l'École de la Croisée organise une course élèves/ enseignants qui aura lieu le 26 mai de 14 h à 14 h 45;

CONSIDÉRANT LA demande reçut afin de procéder à la fermeture de la rue Sacré-Cœur, au coin de la rue Cardin pour la sécurité des participants;

186-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la fermeture de la rue Sacré-Cœur, au coin de la rue Cardin le 26 mai prochain de 14 h à 14 h 45;

QUE soit informé le Service des travaux publics des mesures à prendre;

QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

8. Loisirs et culture

- 8.1 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour siéger au Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Corporation honorifique agréée propriétaire des établissements ancestraux d'Upton inc. (C.H.A.P.E.A.U.) aura lieu le 30 mai prochain;

CONSIDÉRANT LES règlements de C.H.A.P.E.A.U en vertu desquels le Conseil municipal doit nommer aux fins de la prochaine assemblée générale annuelle les membres ordinaires ainsi que trois (3) d'entre eux pour siéger au Conseil d'administration;

187-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE les membres ordinaires délégués à l'assemblée générale annuelle de C.H.A.P.E.A.U. soient mesdames Barbara Beugger, Cynthia Bossé et messieurs Yves Croteau, Guy Lapointe, Claude Larocque et Richard Sabourin;

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U., madame Cynthia Bossé et messieurs Yves Croteau et Guy Lapointe;

QU'en cas d'absence de l'un d'eux, madame Nicole Ménard agisse en tant que substitut;

QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, soit désignée observatrice et qu'elle offre le support administratif nécessaire au fonctionnement du Conseil d'administration notamment, qu'elle rédige les procès-verbaux ainsi que les avis de convocation.

Adoptée

8.2 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 30 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

188-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE mesdames Barbara Beugger, Cynthia Bossé et messieurs Yves Croteau, Guy Lapointe, Claude Larocque et Richard Sabourin, soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

QU'en cas d'absence de l'un d'eux, madame Nicole Ménard agisse en tant que substitut.

Adoptée



8.3 Modification de la résolution 141-04-2017 concernant le contrat à intervenir avec Éditions média plus communication pour l'édition gratuite d'une carte routière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 141-04-2017 puisqu'après vérification il serait plus opportun de réaliser un guide des citoyens qu'une carte routière, celle-ci ayant été faite l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à Éditions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éditions Média Plus Communication a besoin d'une lettre signée l'autorisant à recueillir les annonces publicitaires au nom de la Municipalité;

189-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit modifiée la résolution numéro 141-04-2017 afin que la Municipalité produise un guide des citoyens plutôt qu'une carte routière;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer le contrat pour l'édition gratuite d'un guide des citoyens à intervenir entre l'entreprise Éditions Média Plus Communication, et ce, sans aucun frais pour la Municipalité;

QUE soit autorisé monsieur Yves Croteau, maire, à signer la lettre autorisant l'entreprise à recueillir les annonces publicitaires.

Adoptée

8.4 Achat des équipements pour le terrain de balle

CONSIDÉRANT LA demande de madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire pour procéder à l'acquisition d'équipements pour le terrain de balle;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Sports Inter Plus pour l'achat de buts, d'une plaque, de marbres et d'ancrages pour un montant de 1 256,70 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 365 \$, taxes nettes, est prévu au budget de l'exercice financier 2017;

190-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter la demande de madame Payette.

Adoptée

8.5 Commandite pour la soirée-bénéfice au profit du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton pour leur soirée-bénéfice le 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

191-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de commanditer le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton, et ce, pour un montant de 50 \$.

Adoptée

8.6 Camp de jour 2017 – Embauche d'une animatrice et d'une accompagnatrice

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, recommande l'embauche de madame Andréanne Fontaine pour le poste d'animatrice;

CONSIDÉRANT QUE suite à aux entrevues madame Geneviève Payette est en attente d'une confirmation de la candidate retenue pour le poste d'accompagnatrice;

192-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisée madame Geneviève Payette à embaucher une accompagnatrice pour le camp de jour;

QUE soient embauchées l'accompagnatrice ainsi que madame Andréanne Fontaine et qu'elles entrent en poste le 26 juin 2017;

QUE soient allouées huit heures à mesdames afin d'effectuer une réunion avant le début du camp de jour;

QUE leur horaire de travail soit d'environ 40 heures par semaine;

QUE le taux horaire de l'accompagnatrice soit à 13 \$;

QUE le taux horaire de madame Fontaine soit de 11,25 \$.

Adoptée

8.7 Formation pour les animatrices du camp de jour 2017

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour approuver le budget de formation aux employés du camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 985 \$, taxes nettes, a été prévue au budget 2017 pour ce projet;

193-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.8 Budget pour la conférence de presse en lien avec l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour approuver le budget de 2 000 \$ pour la conférence de presse du 7 juin en lien avec l'inauguration du Parc nature de la région d'Acton;

Considérant que ce budget sera utile à la journée familiale qui aura lieu le samedi 10 juin;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas été prévu au budget de l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation québécoise de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) paiera le coquetel dînatoire aux invités de la Municipalité et du Théâtre de la Dame de Cœur de la conférence de presse;

194-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit approuvée la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

QUE soit remerciée la CQRA pour paiement du coquetel dînatoire.

Adoptée

8.9 Balancement des comptes avec la Corporation de développement de la rivière Noire

CONSIDÉRANT LE courriel de madame Laurise Dubé, présidente de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), à l'effet que la CDRN doit une somme de 1 077,70 \$ à la Municipalité pour le projet de Parc nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN remettra cette somme à la municipalité lorsque les derniers remboursements de taxes TPS/TVQ auront été reçus par l'organisme;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT LA contribution exemplaire de la CDRN en expertise pour la recherche de contribution financière et apport de services à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande de faire don de cette somme à la CDRN;

195-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit chaleureusement remerciée la CDRN pour son dévouement et son engagement continuels pour la population d'Upton et son environnement;

QUE soit fait don à la CDRN d'un montant équivalent à la somme due à la Municipalité soit 1 077,70 \$.

Adoptée

8.10 Mot de remerciement aux bénévoles qui ont été présents lors la chasse aux cocos de Pâques

196-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de remercier tous les bénévoles du Regroupement récréatif d'Upton et de la FADOQ qui ont apporté du support à madame Geneviève Payette, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire et ainsi permis aux citoyens de la Municipalité d'Upton de participer à la chasse aux cocos de Pâques.

La 2<sup>e</sup> édition de la Chasse aux cocos de Pâques a eu beaucoup de succès et a été grandement appréciée par les citoyens.

Adoptée

8.11 Budget pour le concours « Maisons Fleuries »

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, pour approuver le budget pour le concours « Maisons Fleuries »;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 1 070 \$, taxes nettes, a été prévue au budget 2017 pour ce projet;

197-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.12 Adhésion à Loisir et Sport Montérégie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est membre de Loisir et Sport Montérégie et que son adhésion arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire maintenir cette affiliation et, qu'à titre de membre actif, elle doit déléguer un conseiller représentant;

198-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Loisir et sport Montérégie au coût de 81,29 \$, excluant les taxes applicables;

QUE soit déléguée la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Geneviève Payette, à titre de représentante de la Municipalité auprès de Loisir et sport Montérégie;

QUE la Municipalité invite également la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire à assister aux activités et réunions proposées par Loisirs et Sport Montérégie;

QUE les frais inhérents à ces représentations soient remboursés par la Municipalité.

Adoptée

8.13 Demande de réduction du tarif de location de la salle pour les soirées de danse de la FADOQ

CONSIDÉRANT LA demande reçue de monsieur Marcel Daniel, président de la FADOQ, afin de réduire le montant de location de la salle communautaire à 50 \$ pour les soirées de danse de la FADOQ;

CONSIDÉRANT LE rapport fourni concernant l'activité de danse;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT QUE présentement le coût de location de salle pour les soirées de danse est de 100 \$ conformément au *Règlement numéro 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton*;

199-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de refuser la demande de monsieur Marcel Daniel, président de la FADOQ.

Adoptée

## **9. Urbanisme**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2017**

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2017 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme J. et F. Martin S.E.N.C. à l'égard du lot 1 957 194 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la Ferme J. et F. Martin S.E.N.C., afin de vendre une partie du lot 1 957 194 d'une superficie de 20,69 hectares à la Ferme Sylvain Beaudry inc. qui est le propriétaire du lot voisin au Nord soit le lot 1 957 195;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une partie du lot 1 957 194, dont les sols sont constitués à l'ouest à 100% de classe 3, mais présentant des contraintes de basse fertilité et de surabondance d'eau, au centre à 100% de classe 2, mais présentant une contrainte de surabondance d'eau et à l'est à 80% de classe 4, mais présentant une contrainte de sols pierreux et à 20% de classe 4, mais présentant des contraintes de surabondance d'eau et de sols pierreux;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est utilisé des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande apportera peu de conséquences sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur qui est composé majoritairement de terres en culture et de quelques résidences unifamiliales;

200-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ce Conseil est favorable à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) de la Ferme J. et F. Martin S.E.N.C., afin de vendre une partie du lot 1 957 194 d'une superficie de 20,69 hectares à la Ferme Sylvain Beaudry inc. qui est le propriétaire du lot voisin au Nord soit le lot 1 957 195.

Adoptée

## **10. Divers**

---

### **10.1 Embauche de monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier à temps partiel**

---

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'il obtiendra son diplôme d'études secondaire en sécurité incendie au mois de mai;

201-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit embauché monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

### **10.2 Entretien du système d'air comprimé à l'usine de filtration**

---

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à l'entretien du système d'air comprimé de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QU'un dysfonctionnement du système nuit au bon fonctionnement des filtres;

202-05-2017

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Armserv Inc. au taux horaire de 110 \$/heure, pour un minimum de quatre (4) heures pour la visite du technicien et un coût de 72 \$/heure pour son déplacement;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Martin, gestionnaire de projets de la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larcoque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Armserv Inc.;

QUE les travaux devront être effectués avant la saison estivale.

#### Adoptée

#### 10.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel – Demande pour un pompier supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà faite une demande au Programme au mois d'octobre 2016;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour un pompier supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton prévoit la formation d'un pompier supplémentaire pour le programme Pompier I au cours de l'année 2017 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

203-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée

10.4 Autorisation à madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour embaucher un pompier

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à embaucher un pompier suivant la recommandation de monsieur Benoit Gauthier, directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel a été effectuée pour un pompier supplémentaire;

204-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé a embauché un pompier suivant la recommandation de monsieur Benoit Gauthier;

QUE l'embauche d'un pompier soit conditionnelle à l'acceptation de la demande d'ajout d'un pompier au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel.

Adoptée

10.5 Budget pour les travaux de déplacement des poteaux d'Hydro-Québec pour l'allée d'accès au terrain des loisirs

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité à Hydro-Québec pour le déplacement de trois poteaux afin de configurer l'allée d'Accès pour le terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a transmis son évaluation sommaire du coût de travaux soit un montant de 9 144,51 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation est précise à plus ou moins 30 %;

205-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée un budget de 9 144,51 \$, plus une marge de 30 %;

QUE soit entérinée la signature de l'évaluation sommaire du coût des travaux par madame Cynthia Bossé, directrice générale;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé a procédé à toutes démarches et conclure toute entente pour et au nom de la Municipalité concernant le déplacement des poteaux.

Adoptée

10.6 Fermeture des bureaux administratifs pour le déménagement du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire du 808, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QU'un déménagement est prévu et qu'à cet effet, les bureaux devront être fermés du 11 au 15 septembre afin de permettre aux employés et aux déménageurs de procéder au transfert de tout le contenu du bureau municipal dans les nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation devront être terminés;

206-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser la fermeture des bureaux du 11 au 15 septembre, en raison du déménagement du bureau municipal.

Adoptée

10.7 Demande à la MRC d'Acton afin que soit modifié le règlement « uniformisé » G-100

CONSIDÉRANT QUE le règlement G-100 est uniformisé et que la Municipalité désire soumettre à la MRC d'Acton une proposition de changement au règlement « uniformisé » G-100, concernant les infractions en matière de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis qu'il serait opportun de hausser le montant des pénalités applicables dans le cas d'une infraction aux articles 45 à 59 afin de couvrir, au minimum, les frais applicables à ce type d'infraction;

207-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander à la MRC d'Acton de soumettre, aux municipalités concernées, la suggestion de ce conseil concernant la modification au règlement « uniformisé » G-100, relatif aux infractions en matière de stationnement.

Adoptée

10.8 Appel de candidatures pour le poste de secrétaire au greffe - remplacement de congé de maternité

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le remplacement de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, durant son congé de maternité, lequel devrait débuter vers le mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les fonctions spécialisées et le niveau de responsabilité de madame Lavallée requièrent une période de formation suffisante pour assurer un intérim adéquat;

208-05-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour le remplacement du poste de secrétaire au greffe de la Municipalité, dans les meilleurs délais.

Adoptée

10.9 Acquisition d'une pompe de remplacement pour le poste de pompage Bruneau

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de procéder à l'acquisition d'une pompe pour le poste Bruneau;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Pompex Inc. au montant de 6 136 \$ pour une nouvelle pompe, plus les frais de livraison et d'installation d'un montant de 490 \$, pour un montant total de 6 626 \$, excluant les taxes;

209-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Pompex inc.;

QUE soient demandées les spécifications complètes et les garanties pour la nouvelle pompe.

Adoptée

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

210-05-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2017.

Adoptée

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 par le maire.

\_\_\_\_\_  
Yves Croteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.